Moy Nicolas Jacquet, Maitre en chirurgie et
accoucheur, demeurant au bourg d'Anizy le chateau, declare
m'être transporté le dix neuf avril mil sept cent soixante
quatre, sur les dix heures du matin, au village de
Maison les pontifs chez Louis Joly menager audit
lieu, où j'ay été appellé, pour accoucher perpetue
tourne femme dudit Joly, qui etoit depuis trois jours
en travail d'enfant, arrivé en ladite maison, j'ay
touché ladite tourne, sans avoir pu reconnoitre
le col de la matrice, ni son orifice, et après être
resté environ vingt heures auprès de ladite tourne,
que je touchois de temps a autre, trouvant toujours
les choses au même etat que la premiere fois:
Je pris le parti d'inciser, avec l'ongle du doigt
indicateur de la main droite, la partie de la matrice
vis a vis le vagin, je n'eu aucune peine a faire
la premiere section, et tres peu a la seconde; dans
l'instant même que la seconde section fut faite,
j'eu l'agrement de sentir la poche d'eau se presenter,
l'ayant percée, la teste de l'enfant s'est presentée de
suitte, et a achevé l'incision, après quoy j'ay terminé
l'accouchement de ladite tourne, duquel est née une
fille qui a été baptisée le lendemain, et nommée
Marie anne perpetue Joly, suivant l'extrait de baptême
cy joint, les suittes de l'accouchement ont été tres
naturelles, et des plus heureux, la fille qui en est née

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE
BIBLIOTHEQUE

a été (?) conduitte et bien portante, elle a veu prés de
vingt deux ans, étante decedée le 13 decembre 1785 suivant
l'extrait mortuaire cy joint, perpetue tourne sa niece,
qui n'a point eu d'autre enfant, est encore vivante, louis
Joly pere, est decedé, defunt ... la sage femme du lieu, qui
existoit en 1764 (?) est aussy decedé ; ce que je certifie
veritable, en foy de quoi j'ay signé, fait a (?) le chateau
ce dix sept janvier mil sept cent quatre vingt onze.

N. Cusquel

Nous soussigné pierre Levé cy devant
sindic de la paroisse de Maison Lez ponthieu
et actuellement maire de Ladite paroisse jean baptiste
Buriez, henry pellé vivant de ses biens, jean
françois vaillant menagie, et Nicolas Bertre aussy
menager, tous demeurants audit Maison lez ponthieu
certifions et attestons que les faits repris et detaillés
en la declaration du s^r. Cusquel cy dessus transcritte
nous ont été rapporté dans le temps que s'est fait
l'accouchement de perpetue tourne femme de defunt
louis Joly tels quils sont detaillés en lad. declaration
laquelle nous a encore detaillée et attestés ce jourdhui
au d. maison lez ponthieu en foy de quoy nous avons
signés les presentes le vingt fevrier mil sept
cent quatre vingt onze

Pierre Levé
Maire

J. B^te Burriez

P. Pellé

pierre françois delabouye

jean françois vaillant

pierre ...

joseph Pacquot

Marc de Nicolas Bertre + declarant ne
savoir ecrire.